

outré par nous coté et paraphé page par page au nombre de vingt quatre. Et sera le présent cahier joint et annexé à la minute du procès-verbal de ce jour. Ainsi signé à la minute, Boscary, Dugas Vialis, Rey, Faure de Montalan, Couderc, Florentin Petit, avocat, Lemontey, Jean M^e Maisonneuve, Rivoiron, C. M. Andrieu, Baunet, Defremenville, Fornas, Ravier de Vaize, Dusurgey l'ainé, Berthelet de Barbot, Chappui, Revermont, Trouillet. Maret de Saint-Pierre, Guerin, Dugelay, Breton, Laget, De Fournel, A. Maniquet, Pecollet, Teyssot, Girerd, De Sabiez, Simonet, Bret, Nurer fils, Basset, lieutenant-général président et Flechet secrétaire.

Observations des Députés du Tiers-Etat de la ville de Lyon

Depuis et le dimanche 29 mars 1789 à quatre heures après-midi au Palais-royal de Justice; les présentes observations ont été jointes à la suite du cahier commun arrêté et signé le 26 dudit mois.

Les députés représentant le Tiers Etat de la Ville de Lyon, usant de la faculté à eux accordée par le règlement délibéré au conseil le 24 de ce mois d'ajouter au bas du cahier commun du Tiers Etat de cette Sénéchaussée les observations, propositions et demandes relatives aux intérêts particuliers de la ville de Lyon, et aux pouvoirs des députés aux Etats Généraux;

Ont déclaré qu'en persistant sans réserve aux déclarations libres par eux faites et au vœu qu'ils ont exprimé pour concourir sans distinction dans la plus parfaite égalité avec les propriétaires des campagnes à l'acquit-